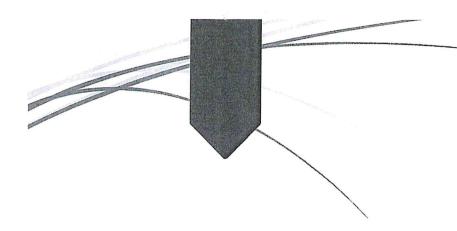
ID: 031-213100357-20210217-2021_0208-DE



Débat d' Budgétaire 2021 Orientation

Le 17.02.2021 – Commune d'Auzeville-Tolosane

Reçu en préfecture le 19/02/2021

Affiché le 19/02/2021



20210208

ID: 031-213100357-20210217-2021_0208-DE





Ordre du jour

- Introduction du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2021
- 2. Contexte général : situation économique et sociale

3. Situation de la commune d'Auzeville-Tolosane

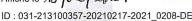
- Orientations financières 2021
- 5. Annexes

Préambule, objectifs et dispositions légales d'un 1. Introduction : Débat d'Orientation Budgétaire :

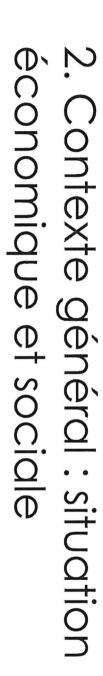
- procédure budgétaire des collectivités Le débat d'orientation budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la
- assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des
- Echanger sur les orientations budgétaires de la collectivité
- Informer sur la situation financière de celle-ci.
- Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, des départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes pour les communes). comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L.2312-1 du CGCT
- entachée d'illégalité Toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est
- l'objet d'un rapport sur différents points. L'article 107 de la Loi Notre complète les règles relatives au DOB ; il doit désormais faire
- Compte-rendu et règles de publicité à respecter

Reçu en préfecture le 19/02/202 Affiché le パチ / のと / よのと /









- A- Environnement macro-économique et projet de loi de finances 2021: Collectivités territoriales
- B- Volet fiscal
- C- Contexte ressources humaines
- D -Perspective intercommunale



A- Environnement macro-économique

D'un point de vue local comme national, l'environnement financier des collectivités est fortement perturbé par la crise sanitaire COVID 19.

Le contexte national:

Dans sa note de conjoncture de septembre 2020, la Banque Postale anticipe un prochain, le niveau d'activité, d'avant la crise sanitaire ne serait pas retrouvé recul du PIB de 9 % sur 2020. Même si le PIB affiche une forte hausse l'an

avant fin 2021-début 2022

V En conséquence, l'inflation resterait très contenue. La Banque politique monétaire très accommodante qui pèserait sur les taux d'intérêt. Européenne (BCE) devrait donc continuer à mener dans les mois à venir une

Projet de loi de finances 2021 : Collectivités locales

Poursuite de la refonte de la fiscalité locale, stabilité des dotations, déclinaison liées à la crise COVID-19, telles sont les principales orientations du PLF 2021. territoriale du plan de relance et abandon des mesures de soutien budgétaire



2.B-Volet fiscal: suppression de la taxe d'habitation

- Poursuite de la réforme de la fiscalité locale avec la suppression du premier 1/3 de taxe d'habitation (30 %) pour les 20 % de contribuables les plus aisés à compter de 2021 (2,4
- Transfert de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties des départements aux communes Q'Habitation au 01/01/2021. et d'une fraction de TVA aux départements et EPCI pour compenser la perte de Taxe
- sont compensées par ce tond. (voir annexe pour plus d'explications) Les communes gagnantes à l'échange alimentent un fond de compensation, celles qui perdent
- en prenant toutefois un taux de TH figé à la valeur de 2017. Les montants sont calculés de façon à donner des ressources identiques à celles du système actuel
- Les communes gardent toute la dynamique de l'évolution du parc de logements, mais seuls les proprietaires sont taxés.
- Réforme neutre sur 2021 sur le niveau des impôts directs locaux perçus par la commune
- Les EPCI et les département perçoivent une part de TVA (mais modalités pas clairement définies)
- des EPCI COVID et les baisses d'imposition accordées aux entreprises, risque de déstabilisation des finances Les EPCI et les département deviennent très dépendants des dotations de l'état. Avec la crise



ID : 031-213100357-20210217-2021_0208-DE



0210208



2.C- Contexte ressources humaines

Mesures générales :

- Gel du point d'indice de la FP valeur de l'indice 100 : 56, 2323€ valeur inchangée depuis le 01/02/2017
- Augmentation du SMIC au 01/01 : 10.23 €+1.1% :
- Prime de précarité : peu d'impact => contrat éligible peu présent
- Les charges patronales: stabilité

Mesures catégorielles :

Revalorisation indiciaires des catégories C (achèvement PPCR 2021)



2.D- Perspectives intercommunales

- Pas de révision de la DSC prévu en 2021 au niveau SICOVAL. Réflexion en cours
- +1.68% des tarifs ALSH Jeunesse
- 01/01/2020 (appliqué en septembre 2020) pour finalement mettre en place Transfert obligatoire des eaux pluviales urbaines au SICOVAL depuis 2020 (pour une période transitoire) une convention de subdélégation avec les communes depuis décembre
- +5% des tarifs des déchets
- Evolution des tarifs Eau et Assainissement en cours d'étude



3. Situation de la commune d'Auzeville-Tolosane

- A- Dépenses réelles de fonctionnement
- 2020 B- Recettes réelles de fonctionnement et résultat comptable de l'exercice
- C- Soldes intermédiaires de gestion et trésorerie de la commune
- D- Dépenses d'investissement 2020





Chapitre Intitulé des dépenses Réalisé 2018 Réalisé 2019 Budget 2020 Réalisé 2019 Budget 2020 Réalisé 2019 Parailsé 2020 Réalisé 2019 Réalisé 2019 Auget 2020 Réalisé 2019 Réalisé 201					
Intitulé des dépenses Réalisé 2018 Réalisé 2019 Budget 2020 Charges à caractère général 963 903 1 069 817 941 232 Charges de personnel 1 977 948 2 039 330 2 120 000 Atténuation produits (FPIC) 72 699 36 230 38 000 Autres charges gestion courante 305 752 384 346 387 290 Charges financières 229 075 221 816 210 911 Charges exceptionnelles 30 025 5 934 5 000	3 579 402 3 757 472 3	3 702 433 3 4		- 264 790	0
Intitulé des dépenses Réalisé 2018 Réalisé 2019 Budget 2019 Charges à caractère général 963 903 1 069 817 941 232 Charges de personnel 1 977 948 2 039 330 2 120 000 Atténuation produits (FPIC) 72 699 36 230 38 000 Autres charges gestion courante 305 752 384 346 387 290 Charges financières 229 075 221 816 210 911		5 000	1 292	. A	4 642
Intitulé des dépenses Réalisé 2018 Réalisé 2019 Budget 2020 Charges à caractère général 963 903 1 069 817 941 232 Charges de personnel 1 977 948 2 039 330 2 120 000 Atténuation produits (FPIC) 72 699 36 230 38 000 Autres charges gestion courante 305 752 384 346 387 290			209 625	12	12 191
Intitulé des dépenses Réalisé 2018 Réalisé 2019 Budget 2020 Charges à caractère général 963 903 1 069 817 941 232 Charges de personnel 1 977 948 2 039 330 2 120 000 Affénuation produits (FPIC) 72 699 36 230 38 000			261 342	- 12	- 123 004 Baisse subventions 25000€, indemnités élus 4 000€ + des changements comptables
Intitulé des dépenses 2018 Réalisé Réalisé Budget 2019 2020 Charges à caractère général 963 903 1 069 817 941 232 Charges de personnel 1 977 948 2 039 330 2 120 000		38 000	34 595	1	1 635
Intitulé des dépenses Réalisé Réalisé Budget R 2019 2020 Charges à caractère 963 903 1 069 817 941 232			2 089 712	υ	Augmentation des charges de personnel (+ 50 382 €) mais minorée par le non recrutement du policier municipal et pas d'heures supplémentaires (COVID: pas de manifestation et évènement sur la commune)
Intitulé des dépenses 2018 2019 2020			896 116	- 17	Impact premier confinement réduction des dépenses (cantine, chauffage, entretien des locaux scolaires). A contrario, de nouvelles dépenses liées à l'épidémie ont été réalisées (protection pour les services d'accueil, produit désinfectants).
	Réalisé 2019		Réalisé 2020	D 2020	Delta 2020/2019

Reçu en préfecture le 19/02/2021 Affiché le *ハ纸/のと*/よ*の*よハ



0210208

ID: 031-213100357-20210217-2021_0208-DE



3.A-Etat du personnel : ressources humaines

- Au 31/12/2020, la collectivité recense 98 agents pour 66.05 ETP.
- Explication hausse par rapport au 31.12.2019 : augmentation du nombre d'agents recrutés provenant de l'augmentation des arrêts maladie, absences sur le service socio-éducatif etc
- Pour rappel situation au 31/12/2019 : 84 agents pour 65.27 ETP (charges de personnel 2019 : **2 039 330 €** et remboursement perçu au titre des rémunération de personnel = 73 762.40 €)
- 1 965 567€ (déduction faite des remboursements)
- Charges de personnel (chapitre 012) 2020 : 2 089 711.86€
- Recettes perçues : Remboursement de rémunération de personnel =140 572.54 \in
- · 1 949 139.22€ (déduction faite des remboursements)
- Attention baisse des charges globales mais pas de remplacement automatique des agents absents + augmentation des décharges syndicales



Affiché le AJ/O2/2021ID: 031-213100357-20210217-2021_0208-DE

3.A- Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

 Baisse des 	Pourcentage	Montant	Année
Baisse des dépenses réelles de fonctionnement provient des effets du		3 879 237€	2017
s de fonctionne	-7.73%	3 579 404€	2018
ement provient	+4.97%	3 757 470€	2019
des effets du	-7.05%	3 492 683 €	2020

confinement sur différents postes de poste (comme vu plus haut)

préfecture le 19/02/2021



213100357-20210217-2021_0208-DE

IN 0 210208

3.B- Evolution des recettes de fonctionnement (Sans les ventes de terrains)

			200	Charles of Lane				Reçu en
SUPPL		77	75	74	73	70	13	Affiché le
	TOTAL	Produits exceptionnels SAP	Revenu des immeubles	Dotations et participations	Impôts et taxes	Produits de services	Atténuation de charges (maladie)	Intitulé des recettes
	3 324 373	303 579	10 000	731 578	1 886 411	342 521	50 284	Réalisé 2018
	3 177 850	102 584	10 265	724 127	1 869 733	397 378	73 762	Réalisé 2019
	3 596 989	125 500	10 000	724 262	2 113 109	549 118	75 000	Budget 2020
	3 499 192	83 093	11 758	762 147	2 174 481	326 882	140 831	Réalisé 2020
	321 342	- 19 491	1 493	38 020	304 748	- 70 496	67 069	Delta 2020/2019
					hausse taxe foncière 25% décidée fin juin + 60 000 euros de taxes sur terrains non bâtis devenus constructibles (Négret)	Baisse par rapport à 2019 à cause du confinement, 200000 € de personnels imputés sur Argento	Chiffre exceptionnellement élevé pour causes de nombreux arrêts maladie de longue durée	Commentaires

Reçu en préfecture le 19/02/2021



Affiché le 19/02/2021 ID: 031-213100357-20210217-2021_0208-DE



20210208



3.B- Evolution des recettes de fonctionnement : chapitre 73

		36 556.00 €	38 103.00 € 143 069.00 €	7391178 Autres resti dégrèvement contribut 739118 Autres reversements fiscalité dégrè
2 174 481.52 €	1 868 994.40 €	1 849 355.26 €	1 520 307.77 €	Total
61 702.00 €			11 655.00 €	7388 Autres taxes diverses
				/ 7381 Taxe add droit de mutation
6 555.52 €	7 123.40 €	6 927.26 €	6 697.77 €	/ 7368 TLPE
25 430.00 €	24 280.00 €	23 680.00 €	23 180.00 €	/ 7343 Taxe pylônes
83 014.00 €	83 014.00 €	78 212.00 €	83 101.00 €	/3212 DSC
178 816.00 €	201 413.00 €	254 095.00 €	170 345.00 €	73211 AC
674.00 €		1 197.00 €		7318 Autres impots locaux ou assimilé
34 595.00 €	36 230.00 €	36 143.00 €	38 332.00 €	Régul FPIC (opération régularisation)
			79 734.00 €	Taxe majorée + Taxes diverses
1 783 695.00 €	1 516 934.00 €	1 485 657.00 €	1 288 435.00 €	73111 Taxe foncière et habitation
2020	2019	2018	2017	



N

0 2

o N

0 CO

ID: 031-213100357-20210217-2021_0208-DE



3. B- Evolution des recettes de fonctionnement : chapitre 74

The state of the s	CONTRACTOR OF THE PARTY OF THE	in the same of the	Dans.											
Total Chapitre 74	/4838 Fonds départemental péréquation	/4835 Etat compensation TH	74834 Etat compensation TF	/48314 Dotation unique compensation TP	/ 482 Compensation perte taxe addtionnelle mutation	/ /4/8 Autres organismes	//4/18 Autres	7473 Subventions département	7461 DGD	/412/ UNT	/4121 CSX	7411 DGF	111111111111111111111111111111111111111	
618 231.48 €	équation 134 513.38 €		6 307.00 €	ation TP 84.00 €	addtionnelle mutation	255 187.56 €	1 779.54 €			12 453.00 €	41 644.00 €	149 724.00 €	2017	
667 850.02 €		17 366.00 €	6 006,00 €		161 596.50 € 1	235 120.52 €				14 944.00 €	45 189.00 €	187 628.00 €	2018	
724 127.00 € 7		17 930.00 €	4 848.00 €		171 270.00 € 1	279 706.00 € 2	6 178.00 €			17 933.00 €	50 752.00 €	175 510.00 € 1	2019	
761 147.34€		19 324.00 €	5 539.00 €		192 427.99 €	280 844.97 €	20 317.38 €			21 520.00 €	52 778.00 €	168 396.00 €	2020	

ventes de terrains) exceptionnelles chap 77 et hors chap 75 pour la partie reversement 3.B- Recettes réelles de fonctionnement (hors produits et recettes

Pourcentage	Montant	Année
	3 094 280.78€	2017
-0.2%	3 088 195.8€	2018
-0.4%	3 075 926.09	2019
+11.06%	3 416 105	2020

- l'augmentation de 25% du taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties) Mesure de sauvegarde: décision de passer le taux de la part communale de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties de 20,64% à 25,80% en juin 2020. (ainsi que
- Perception de taxes sur des terrains non bâtis devenus constructibles.

3.B-Evolution des recettes réelles de fonctionnement (avec reversement des budgets annexes)

Pourcentage	Montant	Année
	4 367 280.78€	2017
-11.66%	3 858 059.04€	2018
+ 3.	3 977 857€	2019
- 9.52%	3 599 201€	2020

Impact des reversements des budgets annexes dans l'évolution de nos recettes de fonctionnement sur les 3 dernières années



3.B- Résultat de l'exercice 2020 : Budget principal communal

- Excédent budgétaire de fonctionnement + 70 392.52€
- Déficit d'investissement 345 850.50€
- Déficit cumulé : 275 457.98€

diapositives illustreront ce constat. du capital de la dette. Les soldes intermédiaires de gestion des prochaines l'autofinancement et ainsi dégager des recettes nécessaires pour la couverture L'excédent de fonctionnement de 2020 est loin d'être suffisant pour générer de



épargne brute 3.C-Soldes intermédiaires de gestion : Définition

- But des soldes intermédiaires de gestion : Analyser le niveau de richesse de la collectivité
- Epargne Brute : son niveau correspond à un « excédent » de recettes réelles fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement de
- L'Epargne brute = (recettes réelles de fonctionnement dépenses réelles d'investissement à savoir le FCTVA et la Taxe d'Aménagement. existante si cette dernière ne l'est pas avec les recettes propres de la section Excédent indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette fonctionnement y compris les intérêts de la dette). de



3. C- Soldes intermédiaires de gestion : Epargne brute

- Sur la commune d'Auzeville-Tolosane, pas de recettes suffisantes en d'aménagement. terme de recettes d'investissement à savoir le FCTVA et la taxe
- d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance donc la section
- Cet indicateur permet donc de mesurer la capacité de la collectivité à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants.

Montant	Année
+453 973.24€	2017
+ 278 655€	2018
+ 220 386 €	2019
+ 106 518	2020



3. C- Soldes intermédiaires de gestion : Taux d'épargne brute

Un autre indicateur, le taux d'épargne brute correspond à la valorisation en qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant fonctionnement) : ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement pourcentage de l'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de

servi à investir).

- Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant pas
- Or ce ratio doit être apprécié en tendance et par rapport à d'autres collectivités similaires
- En 2020 pour Auzeville-Tolosane, le taux d'épargne brute s'établit à 2.96%, l'épargne en baisse par rapport à 2019 (5.54%) montrant une dégradation sensible de

ID: 031-213100357-20210217-2021_0208-DE

3. C- Conclusion soldes intermédiaires de gestion de la collectivité (sans reversement)

- tonctionnement matérialisé par l'épargne brute illustré plus haut et son taux Il est primordial de rappeler que l'équilibre déjà fragile de la section de reste à nuancer
- En effet, les recettes de la section de fonctionnement comportent des recettes tirées des budgets annexes, recettes dites exceptionnelles et non permanentes qui ne devraient pas être intégrer dans le calcul de l'épargne
- Le constat posé amène aux conséquences suivantes sur la période 2017-2020 avec les épargnes brutes illustrées ci-dessous :

Montant	Année
819 026.76€	2017
- 253 742.61€	2018
- 579 614€	2019
6 518 €	2020

3. C- Conclusion soldes intermédiaires de gestion de des Budgets annexes) la collectivité : épargne nette (avec reversement

ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer L'épargne nette que nous n'avons pas encore évoquée correspond à l'épargne brute l'équilibre annuel. **Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée**.

127 617	2017
-54 927	2018
-110 032	2019
- 220 377	2020

210208



3. C- Trésorerie de la commune

- U La situation budgétaire et financière de la commune a des répercussions très forte en termes de gestion de trésorerie
- Deux lignes de trésorerie 500 000 € et 800 000€
- diffus et d'aménagement (Négret-Argento) Les budgets de fonctionnement ont été abondés ces dernières années en dégageant des reversements très importants en provenance des budgets annexes de vente de terrain
- Cela a permis de présenter des bilans de fonctionnement à l'équilibre alors même que les depenses courantes étaient très supérieures aux recettes courantes
- V Les retards sur les opérations ont conduit à avoir recours à des lignes de trésorerie à un niveau très élevé sans possibilité de les rembourser.
- A l'occasion de chaque renouvellement des lignes, nous nous retrouvons dans une des difficultés croissantes et insoutenables et ne permet pas de se projeter sur des projets d'investissement structurant pour la commune position de plus en plus délicate vis-à-vis de la banque prêteuse. Cette situation entraine
- Nous sommes dans une gestion active au jour le jour.



3. C- Conclusion soldes intermédiaires de gestion de la collectivité (avec et sans reversement)

- La nouvelle municipalité souhaite ouvrir à la discussion plusieurs leviers/marges budgétaire et financière de la commune. recettes courantes. Il s'agit d'un dysfonctionnement structurel de la situation La commune ne parvient pas à faire face à ces dépenses courantes avec des
- de manœuvre pour résorber ce déséquilibre, avec notamment deux objectifs majeurs
- Sortir progressivement de la dépendance des budgets annexes
- Equilibrer le budget de fonctionnement et dégager un excédent permettant de relancer durablement les investissements nécessaires à la croissance de la commune



- La maîtrise des dépenses d'investissement commencent à produire leur effet, en volume
- Néanmoins, elle provoque un effet néfaste en matière d'investissement porté par la commune du au déficit antérieur reporté (exercice 2019) de 348 046.43 € à couvrir.
- à hauteur de 326 895.40€. Il n'y a eu effectivement que 31 652.02€ **(tableau 2)** d'investissement réel (+1024€ de trop perçu sur une TA 2016). Le reste est consacré au remboursement du capital de la dette
- 6 d'investissement retranscrites dans le premier tableau (tableau 1) représenté ci-dessous ainsi que le remboursement du capital de la dette. déficit antérieur reporté est également comptabilisé dans les dépenses

Tableau 1

Pourcentage	Montant	Année
	916 846.07€	2017
+27.65%	1 170 372.01€	2018
-28.79%	833 473.39€	2019
-15.10%	707 617.85	2020



3.D-Dépenses investissement 2020

- V En revanche, ce second tableau (tableau 2)présente les dépenses d'investissement sans ces deux aspects cités (remboursement de la dette et déficit antérieur reporté), donc en réalité comme vous pouvez le constater les investissements portés et réalisés par la commune demeurent en tout état de cause à un niveau très bas.
- Ces investissements s'inscrivent à la fois dans le cadre de désendettement mais surtout du fait de la situation financière collectivité. la poursuite du dégradée de la
- Cette situation ne peut pas durer et il est nécessaire de redonner les marges d'autofinancement suffisante au budget de fonctionnement pour se donner les moyens de relancer les dépenses d'investissement.

Tableau 2

Pourcentage	Montant	Année
	135 897.20€	2017
-47.95%	70 736.35€	2018
-21.19%	55 748.59€	2019
-43.22%	31 652.02€	2020



4. Orientations financières 202

- A- Stratégie financière Budget Lotissement Negret Argento et axes de la préparation budgétaire 2021 et dette communale.
- B- Perspectives d'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement
- communa d'investissement à déterminer → proposition de budget prévisionnel C- Programmation pluriannuelle des investissements et recettes

ID : 031-213100357-20210217-2021_0208-DE

4.A-Budgets ventes de terrain et Argento: perspective financière

6 070 000	2 340 000	2 640 000	1 090 000	Total
1 300 000	1 300 000			Remboursement prêt CDC
120 000	40 000	40 000	40 000	Frais financiers
4 400 000	1 000 000	2 600 000	800 000	Travaux et honoraires
250 000			250 000	Achat de terrain
Total	2 023	2 022	2 021	Dépenses
		A CONTROL OF THE PARTY OF THE P	A THE COURSE OF THE COURSE OF THE PARTY OF T	

Recettes

Résultat	Total
610 000	1 700 000
2 760 000	5 400 000
160 000	2 500 000
3 530 000	9 600 000

pour gérer au mieux la trésorerie de l'opération et n'est pas détaillé dans le tableau ci-dessus. Nota bene: le recours à un prêt relais (1 500 000€) contracté et remboursé sur la période a été négocié

actuelle du budget Lotissement Negret Argento. L'opération présente un solde positif. En revanche, nous ne devons pas omettre la situation

De plus, si la crise actuelle venait à rendre difficile une partie de la commercialisation des lots, le résultat pourrait être différent et/ou différé dans le temps.

A- A quoi consacrer le résultat d'Argento ?

Sur les trois prochaines années (2021-2022-2023):

Remboursement des lignes de crédit:

Restauration du fond de roulement:

Remboursement du capital de notre dette à long terme

900 000€

300 000€

150 000€

Reprise dès 2021 des petits investissements indispensables à l'entretien bâtiment de la mairie, voirie, etc...): et l'amélioration de nos équipements (écoles, informatique 400 000€

Total

2 950 000€

Le bénéfice résiduel de 580 000 € (3 530 000 – 2 950 000) accompagné d'un emprunt et de subventions permettraient dans un scénario positif d'envisager dès 2023 de lancer une grosse opération d'équipement.

A condition d'être capable de dégager un solde nul puis positif du budget de fonctionnement et de ne pas le gaspiller à éponger un déficit de fonctionnement persistant.

Reçu en préfecture le 19/02/2021

Affiché le 19(09/2011 ID: 031-213100357-20210217-2021_0208-DE

20210208

4.A-Profil d'extinction de dette au 1er janvier 2021

					-
31 042.63	211 831.50	109 933.35	321 764.85	2 475 972.29	1707
5 758.2	233 082.59	119 724.88	352 807.47	2 / 09 054.88	2020
5 758.2:	228 842.97	129 /22 /1		7 700 007.00	3000
00 00 1.01				7 077 007 05	2005
83 861 0	224 761.70	139 562.21	364 323.91	3 162 659.55	2024
25 526.7.	298 543.12	149 641.87	448 184,99	3 40 9 588.06	2020
				3 600 500 00	2022
5 758.2	311 105.46	162 606.25	473 711.71	3 720 704.52	2022
	303 367.43	176 102.52	479 469.95	4 024 0/1.95	1202
(Ex N-1) - (Ex N)	Amortissement	Intérêts + Frais	- 0001010		3
			מירורים		
Variation d'Annuités	=	Dont	Annuités à payer pour	Dette en capital au 1er Janvier	1

- Taux d'intérêt élevé > à 4%
- Refus des banques de renégocier



ID: 031-213100357-20210217-2021_0208-DE



0210203



de redressement 4.B-Perspective du budget de fonctionnement 2021 sans actions

Chapitre		Chapitre
RECETTES		DEPENSES
CA 2019	3 579 402	CA 2018
CA 2019	3757 472	CA 2019
CA 2020	3757 472 3 492 682	CA 2020
BP 2021 tendanciel	3 635 000	BP 2021 tendanciel
Commentaires	Reprise à la hausse des dépenses en l'absence de confinement complet	commentaires

			San		•				
\D\D\D	Déficit J d'invest			74	73	70	13	Chapitre	
Reprise d'un déficit courant voisin de 140 000 euros	Déficit ou excédent courant (hors flux budgets annexes et d'investissement, hors amortissements)	TOTAL	Autres	dotations et participations	impôts et taxes	produits de services	Prises en charge maladie et détaché syndical	RECETTES	
rant voicin	- 255 029 -	3 324 373	10 000	731 578	1 886 411	342 521		CA 2019	
20170	- 578 970	3 178 503	10 265	724 127	1 869 733	397 378	73 762	CA 2019	
	6 510	3 499 192	11 758	762 147	2 174 481	326 882	140 831	CA 2020	
2	- 143 200	3 491 800	11 800	760 000	2 190 000	380 000	50 000	tendanciel	BP 2021
					+100 000€ taxe foncière constructions 2 190 000 achevées en 2019, - 60 000€ taxes sur les terrains constructibles non reconduite	Hausse des tarifs 2019 effet année pleine	moins de congés maladie de longue durée	Commentaires	

replise a un delicii couldrii voisiri de 140 000 euros.

Nécessité d'un plan de redressement



4.B-Quel leviers pour améliorer le budget de tonctionnement 2021?

- Diminuer les dépenses de fonctionnement courant : marges de manœuvre taibles
- Optimiser les dépenses de personnel : des réflexions formalisées ont commencé pour améliorer l'organisation et l'efficacité des services Mise en place du RIFSEEP et volonté de refonte de la politique de gestion
- des ressources humaines sur la collectivité
- Des mesures à planifier dans le temps au regard de la loi sur la Transformation de la Fonction Publique du 7 août 2019
- Augmenter les impôts directs : levier déjà utilisé qui nécessite des signes visibles de changement pour être accepté des citoyens
- Augmenter les tarifs: possible car plus bas qu'ailleurs mais les montants en jeu sont faibles

ID: 031-213100357-20210217-2021_0208-DE

Berger Levrault

0210208



4.B-Un budget de fonctionnement 2021: proposition modérément volontariste

		nen													L	ID :	031-21310			
	വ	Déficit		77	75	74	73	73	70	42	13	Chapitre		67	66	65	14	12	11	Chapitre
amortissements)	annexes et d'investissement, hors	Déficit ou excédent courant (hors flux budgets	TOTAL	produits exceptionnels SAP	Revenu des immeubles	dotations et participations	Taxe majorée + DIVERS	impôts et taxes	produits de services	opération d'ordre entre section	atténuation de charges (maladie)	RECETTES	TOTAL	charges exceptionnelles	charges financières	autres charges gestion courante	Atténuation produits (FPIC)	charges de personnel	charges à caractère général	DEPENSES
	- 255 029		3 324 373	303 579	10 000	731 578		1 886 411	342 521		50 284	CA 2019	3 579 402	30 025	229 075	305 752	72 699	1 977 948	963 903	CA 2018
	- 578 970		3 178 503	102 584	10 265	724 127		1 869 733	397 378	653	73 762	CA 2019	3 757 472	5 934	221 816	384 346	36 230	2 039 330	1 069 817	CA 2019
	6 510		3 499 192	83 093	11 758	762 147		2 174 481	326 882		140 831	CA 2020	3 492 682	1 292	209 625	261 342	34 595	2 089 712	896 116	CA 2020
	- 133 200	1 1 1	3 491 800	100 000	11 800	760 000		2 190 000	380 000	A	50 000	BP 2021 tendanciel	3 625 000	5 000	205 000	290 000	35 000	2 120 000	970 000	BP 2021 tendanciel
	- 3 200		3 546 800	100 000	11 800	760 000		2 235 000	390 000		50 000	BP 2021 plus volontariste	3 550 000	5 000	205 000	265 000	35 000	2 090 000	950 000	BP 2021 modérément volontariste
	130 000		55 000	-	•	-		45 000	10 000	-	-	Delta	- 75 000	-	•	- 25 000	•	- 30 000	- 20 000	Delta
								Hausse de 2,5% du taux de la taxe foncière (passag de 47,7% à 48,9%)	Nouvelle hausse 5% des tarifs			commentaires				maintien provisoire de la baisse du budget subventions	i i	maintien constant du budget de personnel	arrêt éclairage en nuit profonde	commentaires

Déficit courant réduit à 3 200 euros. Faut-il aller plus loin?

N

C

4.C-Proposition budget Fonctionnement/Investissement avec reversement des budgets annexes

FONCTIONNEMENT

4 309 935.55 €	TOTAL	
	Dépenses imprévues	
5 000.00 €	charges exceptionnelles	67
205 000.00 €	charges financières	66
265 000.00 €	autres charges gestion courante	65
36 000.00 €	Opération d'ordre entre section	42
723 935.55 €	virement section investissement	23
35 000.00 €	Atténuation produits (FPIC)	14
2 090 000.00 €	charges de personnel	12
950 000.00 €	charges à caractère général	11
BP 2021	DEPENSES	Chapitre

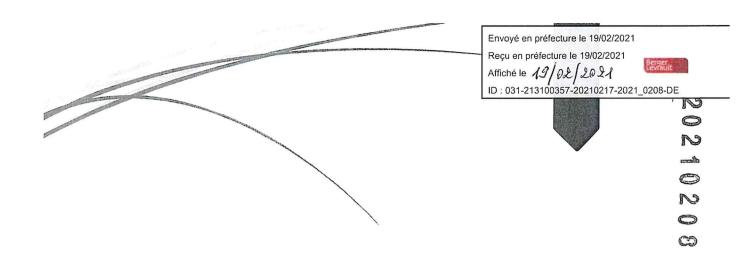
_		_	,							_	_
	77	76	75	74	73	73	70	42	13	2	Chapitre
TOTAL	produits exceptionnels SAP	Produits Financiers	autres produits gestion courant	dotations et participations	Taxe majorée + DIVERS	impôts et taxes	produits de services	opération d'ordre entre section	atténuation de charges	excédent antérieur reporté	RECETTES
4 309 935.55 €	100 000.00 €		774 935.55 €	760 000.00 €		2 235 000.00 €	390 000.00€		50 000.00 €		BP 2021

INVESTISSEMENT

	Subventions d'investissement	13
		,
	Dotations fonds divers réserves	10
	opération patrimoniale	41
	opération d'ordre entre section	40
378 255.55 €	Déficit antétieur reporté	12
BP 2021	DEPENSES	Chapitre
		The second secon

Inscription budgétaire de 250 000 € d'investissements nouveaux

Chapitre	RECETTES	BP 2021
בן	investissement reporté	
21	virement section fonctionnem	723 935.55 €
24	produits des cessions	
40	opérations d'ordre entre section	36 820.00 €
41	opérations patrimoniales	
10	dotations fonds divers réserves	170 000.00 €
13	subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	500.00€
21	Emprunts de régularisation	
23	Immobilisations corporelles	
	TOTAL	931 255.55 €



5.ANNEXES AU DOB 2021

0

0



relance Annexe -Volet territorial plan de

- V Annoncé début septembre, le plan de relance, d'une envergure de 100 Mds€ sur 2 ans, est isolé dans une mission budgétaire dédiée dans le PLF 2021.
- Il se décline autour de trois priorités :

V

- le verdissement de l'économie (rénovation énergétique des bâtiments, infrastructures de transports, stratégie hydrogène, biodiversité...),
- l'amélioration de la compétitivité des entreprises (capital investissement, recherche, relocalisations, soutien à l'export, au secteur culturel,
- le soutien aux plus fragiles (emploi des jeunes, activité partielle, formation...).
- jouer dans la mise en place de ce plan et insiste fortement sur sa « territorialisation» estimant que « c'est un gage à la fois d'efficacité, d'adaptabilité, d'équité et de cohésion», les collectivités locales étant invitées à compléter l'action menée, pour en démultiplier l'impact au niveau local. Outre, les mesures de soutien à la compétitivité des entreprises qui vont peser sur la fiscalité des collectivités (cf. supra), le gouvernement assure que les collectivités locales vont avoir un rôle important à
- Le PLF 2021 prévoit ainsi qu'un tiers du plan de relance soit territorialisé par contractualisation avec les collectivités. Pour les collectivités locales, près d'un tiers de la somme annoncée devrait être consacrée aux missions d'aménagement du territoire et une partie des crédits seront déconcentrés aux préfets de départements et régions.

Pour soutenir l'investissement local, après avoir obtenu, cette année, 1 Md€ d'autorisation d'engagement supplémentaire de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), les collectivités bénéficieront de 4 Md€ en 2021 dont 1 Md€ de crédits dédiés à la rénovation thermique des bâtiments communaux et departementaux.

0 N __



Annexe sur la suppression de la TH

Concernant les communes, deux cas de figure se présentent :

Le premier cas est celui d'une commune surcompensée par le transfert, c'est-à-dire que la ressource de foncier bâti transférée est plus importante que la ressource de la taxe d'habitation supprimée. Cette commune perçoit toujours le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires au taux figé à celui de 2019. Son ancien produit de taxe d'habitation est compensé par le transfert du produit départemental sur le foncier bâti. Le transfert de produit est en revanche calculé pour correspondre à son ancien produit de taxe d'habitation avec le taux pratiqué en 2017. La commune perd donc le cas échéant l'équivalent du produit correspondant aux hausses de taux opérés en 2018 et/ou 2019. En revanche, toutes les décisions prises en matière d'abattement de taxe d'habitation durant ces 2 années seront conservées.

Dans ce premier cas, la commune est surcompensée par le transfert. Le produit départemental de foncier bâti dépasse le montant de taxe d'habitation à compenser. Si ce surplus est inférieur ou égal à 10 000 €, la commune le conserve. En revanche, s'il est supérieur à 10 000 € alors l'Etat appliquera un coefficient correcteur inférieur à 1 et le coefficient correcteur permet de prélever une partie de ce foncier bâti redirigé vers les communs sous compensés.

ı

Cette partie de foncier bâti non reversé à la commune évoluera comme les bases de foncier bâti de la commune. En revanche elle indépendante d'une éventuelle hausse de taux décidée par la commune. sera

Dans le second cas, la commune est sous compensée par le transfert c'est-à-dire que la ressource du foncier bâti transférée ne compense pas totalement la ressource de taxe d'habitation supprimée. La commune perçoit la taxe d'habitation sur les résidences secondaires suivant le même principe que dans le premier cas. Elle bénéficie de la totalité des produits de foncier bâti perçus antérieurement sur son territoire par le département. En revanche, comme ce transfert de foncier bâti ne couvre pas l'équivalent de son ancien produit de taxe d'habitation calculé à partir du taux de 2017 sur les bases de 2020 les services fiscaux appliqueront un coefficient correcteur supérieur à 1.

Ce coefficient correcteur permet de compléter les ressources manquantes par un produit qui correspond notamment à des ressources foncières venant des communes surcompensées. Ce produit additionnel évoluera comme les bases de foncier bâti de la commune bénéficiaire. Comme dans le premier cas, la commune perd l'équivalent du produit correspondant aux hausses de taux opérées en 2018 et/ou 2019.

Dans les deux cas le taux de la taxe communale sur le foncier bâti sera constitué de son ancien taux additionné à celui du département voté en 2020 et une base communale de référence sera reconstituée afin de tenir compte des anciennes politiques d'abattement et d'exonération du département.

U



collectivités territoriales Annexe: Principales mesures PLF

Des dotations stables, les principaux chiffres

U

- 53,93 Md€ de concours financiers aux collectivités territoriales dans le PLF 2021 et 51,71 Md€ en excluant les mesures de périmètre et de transfert (-2,26 Md€).
- Les 51,71 Md€ comprennent notamment :
- 26,756 Md€ au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement (18,3 Md€ pour le bloc communal et 8,5 Md€ pour les Départements)
- 4,54 Md€ de TVA affectée aux régions et départements.

V

- Au sein de la DGF, les dotations de péréquation sont en progression : hausse des Dotations de Solidarité Urbaine (DSU) et Dotation de Solidarité Rurale (DSR) de 90 M€ chacune, comme en 2019
- Stabilité des dotations d'investissement avec 2 Md \in pour les Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux (1,046 Md \in), Dotations de Soutien à l'Investissement Local (570 M \in), Dotation Politique de la Ville (150 M \in) et Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (212 M \in)
- FCTVA : 6,546 Md€ de Fonds de Compensation de TVA
- Reporté successivement lors de la loi de finances pour 2019 et 2020, l'automatisation du FCTVA sera mise en place en 2021. L'objectif est de passer d'une éligibilité selon la nature juridique des dépenses à une logique d'imputation comptable. Celle-ci sera en définitive mise en œuvre de façon progressive sur trois ans : en 2021, automatisation pour les collectivités en régime de versement dit d'année « n », en 2022 pour celles qui sont en« n+1 » et en 2023 pour celles en « n+2 ».





		42	16	2	Chapitre		16	Chapitre				42	773	7588	70	2	Chapitre		66	65	12	11	2	Chapitre	
Excédent investissement	TOTAL	Variation de stocks	Prêt CDC	excédent antérieur reporté	RECETTES	TOTAL	Remboursement emprunt	DEPENSES	INVESTISSEMENT	Résultat Fonctionnement	TOTAL	Variation de stocks	Mandats annulés (exercice antérieur)	Autres produits de gestion courante	Vente terrains	excédent antérieur reporté	RECETTES	TOTAL	Intérêts emprunt	Reversement excédent BP	Charges Personnel	charges à caractère général	Déficit antérieur reporté	DEPENSES	FONCTIONNEMENT
1 300 000.00 €	1 300 000.00€			1 300 000.00€	CA 2019	0.00€		CA 2019		-2 024 041.47 €	60 416.36 €		60 386.44 €		29.92 €		CA 2019	2 084 457.83 €	0.00€	0.00€	0.00€	810 097.28 €	1 274 360.55 €	CA 2019	
0.00€	2 800 000.00 €		1 500 000.00 €	1 300 000.00€	BP 2020	2 800 000.00 €	2 800 000.00 €	BP 2020		0.00€	8 489 000.00 €				8 489 000.00 €		BP 2020	8 489 000.00 €	40 000.00 €	1 827 594.53 €	400 000.00 €	4 197 364.00 €	2 024 041.47 €	BP 2020	
1 300 000.00 €	1 300 000.00€			1 300 000.00 €	CA 2020	0.00€		CA 2020		-2 079 826.63 €	0.00€						CA 2020	2 079 826.63 €	18 210.66 €			37 574.50 €	2 024 041.47 €	CA 2020	





FONCTIONNEMENT

		_						_									
		42	75	70	42	2	Chapitre			67	66	65	12	11	42	Chapitre	
	TOTAL	Variation de stocks	Autres produits de gestion courante	produits des services	Opérations d'ordre (gestion des stokcs)	excédent antérieur reporté	RECETTES		TOTAL	charges exceptionnelles	charges financières	autres CGC (rever. Excédent)	Charges personnel	Terrain à aménager	Opérations d'ordre (gestion des stokcs)	DEPENSES	
57 317.16 €	881 741.90 €			531 737.33 €		350 004.57 €	CA 2019		824 424.74 €	30.00€		800 000.00€	0.00€	24 394.74 €		CA 2019	
0.00€	551 317.16€			494 000.00 €		57 317.16 €	BP 2020		551 317.16€			121 317.16€	100 000.00 €	330 000.00 €		BP 2020	
88 742.90 €	356 317.16€			299 000.00 €		57 317.16 €	CA 2020		267 574.26 €			100 001.08 €		167 573.18 €		CA 2020	

INVESTISSEMENT

_	_	_	_	_	_	_	
	21	40	Chapitre			40	Chapitre
TOTAL	Immobilisations corporelles	Opérations d'ordre (gestion des stokcs)	RECETTES		TOTAL	Opérations d'ordre (gestion des stokcs)	DEPENSES
0.00€			CA 2019		0.00€	0.00€	CA 2019
0.00€			BP 2020		0.00€		BP 2020
0.00€			CA 2020		0.00€		CA 2020

Annexe: Clôture comptable 2020: Budget communal fonctionnement

FONCTIONNEMENT

														\								
	77	76	75	74	73	73	70	42	13	2	Chapitre			67	66	65	42	23	14	12	11	Chapitre
TOTAL	produits exceptionnels SAP	Produits Financiers	autres produits gestion courant	dotations et participations	Taxe majorée + DIVERS	impôts et taxes	produits de services	opération d'ordre entre section	atténuation de charges	excédent antérieur reporté	RECETTES	TOTAL	Dépenses imprévues	charges exceptionnelles	charges financières	autres charges gestion courante	Opération d'ordre entre section	virement section investissement	Atténuation produits (FPIC)	charges de personnel	charges à caractère général	DEPENSES
3 858 059.04	303 579.78		543 683.13	731 578.61		1 886 411.26	342 521.73		50 284.53		CA 2018	3 617 391.78		30 025.22	229 075.03	305 752.88	37 987.75		72 699.00	1 977 948.03	963 903.87	CA 2018
3 978 509.97	102 583.88 €	4.50 €	810 267.59 €	724 127.49 €		1 869 733.40 €	397 377.71 €	653.00 €	73 762.40 €		CA 2019	3 793 858.09		5 933.69 €	221 816.35 €	384 345.78 €	36 385.61 €		36 230.00 €	2 039 329.56 €	1 069 817.10 €	CA 2019
4 175 215.00 €	125 500.00 €		588 226.00 €	724 262.00 €		2 113 109.00 €	549 118.00 €		75 000.00 €		BP 2020	4 175 215.00 €		5 000.00 €	210 911.00 €	387 290.00 €	36 820.00 €	435 962.00 €	38 000.00 €	2 120 000.00 €	941 232.00 €	BP 2020
€ 89.581 665	€1.580 €8		3 17.652 111	762 147.34 €		2 174 481.52 €	326 882.87 €		140 831.08 €		CA 2020	3 528 793.16 €		1 292.39 €	209 625.19 €	261 342.17 €	€ 110.94		3 4 595.00 €	€ 3 98.117 680 5	€ 115.61	CA 2020

240 667.26

184 651.88

0.00€

70 392.52 €



Annexe : Clôture comptable 2020 : Budget communal investissement

INVESTISSEMENT

																\									
		23	21	16	13	10	41	40	24	21	1	Chapitre		23	21	204	20	16	16	13	10	41	40	1	Citabilia
	TOTAL	Immobilisations corporelles	Emprunts de régularisation	Emprunts et dettes assimilées	subventions d'investissement	dotations fonds divers réserves	opérations patrimoniales	opérations d'ordre entre section	produits des cessions	virement section fonctionnem	investissement reporté	RECETTES	IOIAL	immobilisation en cours	immobilsation corporelles	Subenvtions d'équipement versées	immobilsation incorporelles	remboursement d'emprunts	Remboursement empruntin fine	Subventions d'investissement	Dotations fonds divers réserves	opération patrimoniale	opération d'ordre entre section	Déficit antérieur reporté	DEPENSES
-446 653.59 €	658813.88		350.00	4.52	3264	617207.61		37 987.75				CA 2018	1 105 467.47	10 097.03	50 520.32		10 119.00	333 582.18						701 148.94	CA 2018
-348 046.43 €	485426.96			1 140.00 €	23 282.49 €	424 618.86 €		36 385.61 €				CA 2019	833 473.39 €	1 110.12 €	28 659.67 €		25 978.80 €	330 418.21 €					653.00€	446 653.59 €	CA 2019
0.00 €	763 296.88 €			500.00€		290 014.88 €		36 820.00 €		435 962.00 €		BP 2020	763 296.88 €	€ 3 00.000	25 469.45 €			336 781.00 €			1 100.00 €			348 046.43 €	BP 2020
-345 850.50 €	361 767.35 €			0.00€	323.50 €	325 332.91 €		36 110.94 €				CA 2020	707 617.85 €	0.00€	12 325.02 €		19 327.00 €	326 895.40 €			1 024 00 €			348 046.43 €	CA 2020

-205 986.33 € 446 653.59 €

-163 394.55 € -348 046.43 €

0.00€ 0.00€

-275 457.98 €



3. Annexe : Evolution de la fiscalité directe locale

Le poids des bases fiscales permet de distinguer le dynamisme de chaque nature de taxe.

EVOLUTION DES BASES:

TAXE D'HABITATION :

	Années	Base nette TH	EVOI base nette	Produit TH	Evol produit	E
$\overline{}$	2018	6 117 154	4 77 0/	STATES OF STATES		
	2019	6 436 713	1,77%	645 360		1,77 %
_	2020	6 445 646	5,22 %	645 360 679 073		1,77 % 5,22 %

TAXE FONCIERE PROPRIETE BATIE:

25 %	25,8 %	30,53 %	1 104 398	4,42 %	4 280 614	2020
1,78 %	20,64 %	2,31 %	846 106	0,52 %	4 099 352	2019
4,97 %	20,28 %	11,84 %	827 028	6,54 %	4 078 045	2018
Evol taux TB	Taux TB	Evol produit TFB	Produit TFB	Evol base TFB	Base nette TB	Années

TAXE FONCIERE PROPRIETE NON BATIE:

25 %	140,56 %	27,26 %	31 117	1,81 %	22 138	2020
0 %	112,45 %	48%	24 451	-48 %	21 744	2019
0 %	112,45 %	43,4 %	47 020	43,4 %	41 814	2018
Evol taux TNB	Taux TFNB	Evol produit TFNB	Produit TFNB	Evol base TFNB	Base nette TFNB	Années

Annexe - Les ratios

70.00	Ratio 10	Ratio 9	Ratio 7	Ratio 6	Ratio 5	Ratio 4	Ratio 3	Ratio 2	Ratio 1	
	5	9	57	6	5	4	ο ω	02	7	
	1,77 %	101,42 %	55,26 %	56	1 092	15	869	343	806	2018
	1,4 %	102,77 %	54,27 %	55	1 025	13	902	352	852	2019
	0,91 %	106,12 %	59,83 %	55	960	7	823	416	798	2020

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement / population
Ratio 2 = Produit des impositions directes / population
Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement / population
Ratio 5 = Encours de la dette / population
Ratio 6 = Dotation globale de fonctionnement / population
Ratio 7 = Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 10 = Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 11 = Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 19/02/2021

Reçu en préfecture le 19/02/2021 Affiché le $\mathcal{A}\mathcal{G}/\mathcal{O}\mathcal{L}/\mathcal{L}\mathcal{O}\mathcal{L}\mathcal{A}$ ID : 031-213100357-20210217-2021_0208-DE